



**CGPA**  
CAMPUS



# Votre catalogue de formations e-learning

ÉLIGIBLES AUX 15 H DDA



ÉDITO

## La formation, enjeu essentiel pour les intermédiaires d'assurance

---

Les évolutions réglementaires issues de la Directive sur la Distribution d'Assurance ont renforcé vos obligations en matière d'information et de conseil, influant ainsi sur la pratique de votre activité d'intermédiaire.

Dans de nombreuses décisions, les magistrats se montrent de plus en plus exigeants quant aux preuves que l'intermédiaire doit rapporter en la matière.

Aussi et dans ce contexte, la formation nous apparaît comme un service essentiel à proposer et offrir à nos sociétaires et leurs collaborateurs, pour les accompagner toujours plus loin grâce à notre expertise : la responsabilité civile professionnelle des intermédiaires.

C'est pourquoi, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, notre catalogue de formations en ligne, éligibles aux 15 h DDA, est mis gratuitement à disposition de tous les clients CGPA, via le site CGPA CAMPUS.

Parce que vous aider à vivre votre profession avec assurance est notre seule raison d'être.

**Sylvain Rivet**

Directeur Général CGPA



## Cas réels

Le programme est construit sur la base de cas réels de mise en cause issus des dossiers « sinistre » CGPA.



## Éligibilité DDA

Toutes nos formations sont éligibles aux 15 h DDA.

**5 bonnes raisons**  
de nous faire confiance pour vous former



## Certification Qualiopi et Datadock

Ces 2 certifications attestent de la qualité des formations professionnelles proposées.



## Plus de 90 ans d'expertise en RC Pro

Spécialiste de la RC Pro des intermédiaires d'assurance, CGPA les accompagne au quotidien depuis plus de 90 ans.



## Diversité des modalités et des thématiques abordées

À distance ou en intra, issues de notre catalogue ou conçues sur mesure... Nos formations s'adaptent à chaque besoin.

## ACCESSIBLES À TOUT MOMENT

---

Nos e-learning, éligibles aux 15 h de formation DDA, sont construits sur la base de cas réels de mise en cause issus des dossiers « sinistre » CGPA.

Ils sont accessibles à tout moment et en toute autonomie sur ordinateur, tablette et smartphone.

Une fois inscrit, il est même possible de suivre les e-learning directement depuis l'application CGPA Campus.



Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, CGPA offre les formations e-learning à ses clients ainsi qu'à leurs collaborateurs afin de leur permettre de sécuriser la pratique de leur métier et réduire ainsi les risques de mise en cause.

### Pour s'inscrire, c'est simple :

- Accédez au catalogue de CGPA Campus depuis votre espace personnel CGPA, rubrique « Mes services », onglet « Mes formations ». Renseignez les informations de l'apprenant pour l'e-learning choisi. Votre identification est déjà prise en compte.
- Rendez-vous sur [www.cgpacampus.fr](http://www.cgpacampus.fr), rubrique « E-learning » puis « Offre sociétaire ». Il vous sera demandé de vous identifier en indiquant votre numéro de police et le code postal de l'adresse déclarée au moment de la souscription.



### Cursus certifiants éligibles aux 15 h DDA

L'obtention d'un score minimum de 70 % de bonnes réponses au questionnaire de validation des connaissances permettra :

- La délivrance d'une attestation par mail dans les 15 jours ouvrés.
- L'envoi du support afférent à l'e-learning suivi.

# DÉCOUVREZ NOS E-LEARNINGS ÉLIGIBLES AUX 15H DDA OFFERTS AVEC VOTRE CONTRAT RC PRO

---

Ces formations sont adaptées et spécifiques à la profession d'intermédiaire d'assurance. Elles mettent en exergue les bonnes pratiques à adopter pour prévenir les risques de mise en cause.

NOUVEAUTÉ

## Les risques liés à la digitalisation de la distribution d'assurance

2H

Connaître les causes des incidents cyber ainsi que les règles applicables en matière de protection des données à caractère personnel, pour mettre en œuvre les mesures de prévention adéquates et sécuriser votre activité professionnelle.

NOUVEAUTÉ

## La responsabilité du courtier d'assurance sous toutes ses facettes

3H

Connaître les différentes facettes de la responsabilité professionnelle du courtier d'assurance (civile, administrative, pénale et disciplinaire) et savoir anticiper les risques auxquels vous pouvez être confronté dans le cadre de votre activité professionnelle.

NOUVEAUTÉ

## Courtiers, entrez dans la profession avec confiance !

2H

Un rappel des règles fondamentales qui encadrent votre métier et des conseils sur les bonnes pratiques à adopter pour prévenir les risques de mise en cause.

NOUVEAUTÉ

## Les intermédiaires d'assurance face au régulateur

1H

Mieux comprendre le rôle, les missions et les pouvoirs de l'ACPR, identifier les enjeux liés à la procédure de contrôle et adopter les bonnes pratiques pour prévenir d'éventuelles sanctions disciplinaires.

NOUVEAUTÉ

## À quoi sert la fiche conseil ?

30 MIN

Savoir pour quelles raisons et comment formaliser l'information et le conseil donnés par l'intermédiaire d'assurance, et identifier les conséquences pratiques de ce document dans l'exercice de votre profession.

NOUVEAUTÉ

## La réglementation en matière de vente à distance, que faut-il retenir ?

2H

Comprendre les spécificités du démarchage téléphonique, maîtriser les règles l'encadrant et acquérir les bonnes pratiques pour prévenir les risques de mise en cause liés à la distribution de contrats d'assurance par téléphone.



## La souscription d'un contrat en assurance non-vie

**5H**

**Parcours Premium contenant les parcours 1 à 4**

Éviter les risques de mise en cause de votre responsabilité civile professionnelle lors des différentes étapes techniques de la souscription d'un contrat d'assurance non-vie.

## La création du dossier

**1H**

### Parcours 1

Apprendre à éviter les risques de mise en cause de votre responsabilité civile professionnelle lors de la création du dossier de souscription.

## Les étapes techniques

**1H**

### Parcours 2

Éviter les risques de mise en cause de votre responsabilité civile professionnelle lors des différentes étapes techniques de la souscription d'un contrat d'assurance non-vie.

## L'information et le conseil sur le contrat

**1H**

### Parcours 3

Apprendre à informer et conseiller votre client lors de la souscription d'un contrat en assurance non-vie.

## Les souscriptions particulières

**1H**

### Parcours 4

Éviter les risques de mise en cause lors de souscriptions spécifiques de contrat en assurance non-vie.

Catalogue  
disponible sur

**[www.cgpacampus.fr](http://www.cgpacampus.fr)**

Toutes nos formations peuvent être réalisées en présentiel ou en classe virtuelle, contactez-nous pour plus d'information.



L'expertise de CGPA  
au service  
de votre formation



Des formateurs  
qualifiés,  
juristes expérimentés



Un accompagnement  
pédagogique  
et technique

## PROGRAMME DÉTAILLÉ ET INSCRIPTIONS

[cgpacampus.fr](https://cgpacampus.fr)

Nos équipes sont à votre disposition pour toute question

Tél. : 01 44 01 00 80

[info@cgpacampus.fr](mailto:info@cgpacampus.fr)



SAPA – Service Assistance des Professionnels de l'Assurance

Siège social : 125 rue de la Faisanderie – CS 31666 – 75773 PARIS CEDEX 16 | Tél. : 01 44 01 00 80 | Mail : [info@cgpacampus.fr](mailto:info@cgpacampus.fr)

N° de TVA intracommunautaire : FR 32328286257 | Enregistré sous le N° d'attribution : 11 75 53 700 75.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État | 328 286 257 RCS PARIS